



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 01348

Numéro SIREN : 383 485 356

Nom ou dénomination : FRANCOISE FRADIN ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2017 sous le numéro de dépôt 7876

FRANCOISE FRADIN ET ASSOCIES
Société à responsabilité limitée au capital de 75 640 euros
Siège social : 98 quai de la Fosse - 44100 NANTES
383 485 356 RCS NANTES

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept,
Le 13 Juin,
À 14 Heures.

Les associés de la société FRANCOISE FRADIN ET ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 75 640 euros, divisé en 6 200 parts de 12,20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, 98 quai de la Fosse 44100 NANTES, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Philippe CHEVRIER,
- la Société CIGEST FINANCES, représentée par Monsieur Philippe CHEVRIER,
- la Société 98 INVEST, représentée par Monsieur Philippe CHEVRIER,
- Monsieur Charles-Henri LEJEUNE,
- la société C.H. LEJEUNE, représentée par Monsieur Charles-Henri LEJEUNE,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe CHEVRIER, gérant et associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Prise d'acte de la démission de M. Philippe CHEVRIER de ses fonctions de Cogérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Philippe CHEVRIER de son mandat de Cogérant de la Société à effet de ce jour, et décide de ne pas le remplacer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Le Gérant

Pour extrait certifié conforme

